LES BUREAUX DE PASSE

(Conception Michel HENRY— octobre 2021 .d'après Henri Lorne membre de l'Académie de Philatélie)

Définition et but:

Le terme « Bureau de Passe » est assez éloquent par lui-même!

Il provient de l'Instruction Générale sur le Service des Postes; Imprimerie Impériale de juillet 1868, Article 404 qui donne la définition suivante:

« Certains bureaux correspondants sont destinés pour servir d'intermédiaire entre le Bureau qui a des objets à expédier et les bureaux de l'Empire avec lesquels ce dernier ne correspond pas directement. Ces bureaux, dont les « Bureaux Ambulants » offrent la plus complète image, sont pour le bureau expéditeur des « Bureaux de Passe ».

Nota: La case consacrée à un bureau sédentaire correspondant désigné comme « Bureau de Passe » doit être divisé en deux compartiments: dans le premier sont classés les objets à destination du bureau correspondant lui-même, le second est réservé aux objets en « Passe de Bureau ».

Caractéristiques du « Cachet de Passe »:

Ce cachet est du type à deux cercles, l'extérieur de 24 mm et l'intérieur de 12.5 mm.

Sa particularité consiste en ce que les 2 cercles sont nettement excentriques. En haut figure le numéro du bureau qui est celui de la nomenclature G.C. de la localité (soit par exemple 2654 pour Nevers), en bas, le numéro du département (56 pour la Nièvre). La partie centrale, à éléments mobiles, comporte le jour, le mois et l'année.

Il existe 3 types de cachets, nettement différents.

Seulement ***25 « Bureaux de Passe »*** en France, deux sont situés dans la Nièvre: Nevers et La Charité.

Cachet du Bureau de Passe de Nevers

Epoques et durées d'utilisation:

Le « Cachet de Passe » étant une marque de transit, on peut admettre que les dates de mises en service se situent dans le deuxième semestre de l'année 1864 (plus ancienne date: 18 juin 1864 pour le bureau de Moulins dans l'Allier.

Par contre les dates de cessation semblent être beaucoup moins uniformes (Vesoul en mars 1882).

Néanmoins, cela reste une période relativement courte, entre 15 et 18 ans suivant les « Bureaux de Passe ».

D'après l'instruction sitée précédemment, le « Cachet de Passe » ne devait jamais annuler le timbre, l'opération était faite en amont. Celui-ci pouvait être apposé à coté du timbre, mais plus généralement au dos du pli comme le recommande l'Instruction.

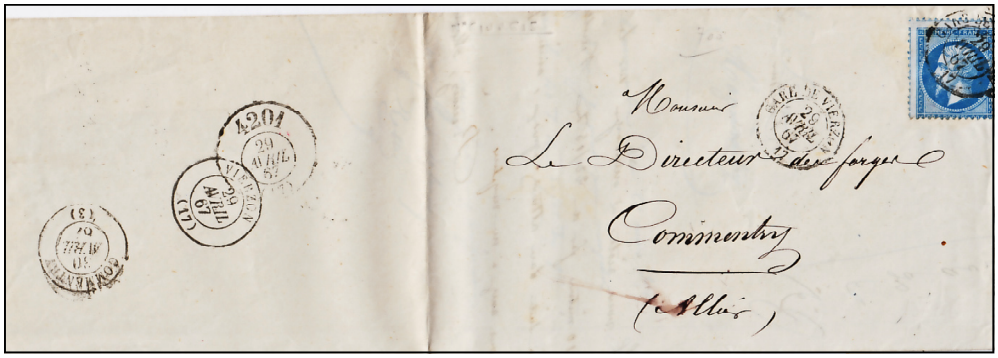

Cachet de Passe N° 4201 de Vierzon

<u>NOTA:</u> Les annulations de timbres par « Cachet de Passe » sont très recherchées, surtout sur les lettres, de telles pièces comportent une plus-value importante. (sur émissions de Bordeaux par exemple).

<u>Le Bureau de Passe de Nevers N° 2654:</u>

Placé sur la grande ligne du centre Paris-Lyon par Moulins. Plusieurs embranchements, l'un à l'Ouest rejoignant Bourges et Vierzon vers la ligne principale de l'ancien réseau Paris – Orléans, les autres à l'Est par la grande ligne rejoignant le PLM par Clamecy, Auxerre et Chagny puis Macon.

Cet ensemble montre l'importance du nœud ferroviaire à Nevers, pouvant être comparé à celui de Moulins.

Contrairement à celui de La Charité dont l'histoire de ce bureau est aussi courte que dénuée de faits saillants (dates extrêmes pour La Charité: décembre 1884 / novembre 1872).

Concernant Nevers, le type de cachet est exclusivement de type A, dates extrêmes d'utilisation Juillet 1864/mai 1881). Il existe quelques pièces avec le « Cachet de Passe » sur timbre et quelques timbres détachés.

<u>Conclusion:</u>

Vous avez pu remarquer et comprendre que ces « Bureaux de Passe » étaient implantés dans des villes qui étaient des plaques tournantes et nœuds ferroviaires, ceux-ci étaient implantés dans des bureaux de Gare, de tri du courrier, etc. …

C'est une collection qui peut-être intéressante pour les passionnés de train par exemple, en parallèles avec les ambulants, c'est plus ou moins liés.

Pli correspondant au cachet N° 2654 du bureau de Nevers